



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU



N°19-24

Objet :

Subvention relative au suivi des populations de loutres et de castors pour l'année 2019

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
26 septembre 2018 ;**

Considérant que la loutre et le castor sont deux espèces patrimoniales présentent sur le territoire mais aux populations mal connues : nombre d'individus, aires de répartition.

Considérant que des spécialistes (techniciens d'associations naturalistes) iront sur le terrain rechercher des indices de présence tels que des déchets de coupes d'arbres (crayons), des huttes et caches d'habitations, des traces de pattes (empreintes), ou des dépôts olfactifs (épreintes), jouant un rôle important dans la communication intra-spécifique (voire intra-individuelle).

Considérant qu'une première phase de prospections a déjà été réalisée en 2016 et que cette nouvelle campagne permettra de mettre à jour les données et définir la nouvelle zone colonisation de ces 2 espèces.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération estimé à 5 500 € TTC est inscrit au budget 2019 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de la Loire peuvent apporter des financements à hauteur de 80% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;
- 2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à 5 500 € TTC;

3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

2 AVR. 2019

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Daniel FRECHET